

Délibération n°2024-20

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 08 AVRIL 2024

COLLEGE COLLECTE

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2023 – Budget annexe SIVOM du Born – Collecte ordures ménagères

L'an deux mil vingt-quatre et le huit du mois d'avril à 19 heures, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri-Jean THEBAULT, 1^{er} Vice-Président (le Président, Éric SOULES, étant malade).

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 20.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Laure PINCE et Ascension PONCHET, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERÉ, Patrick FRAGNEAU, Yves MANCIET, et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Gilbert BADET, Patrick COCHARD-DEGUET, Jean-Marie DUBROCA, Dominique HARDY, Daniel MAIA, Frédéric POMAREZ, Jean-Richard SAINT JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT (Président de séance).

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Éric SOULES remplacé par Monsieur Yves MANCIET,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Daniel ANTAGNAC remplacé par Monsieur Daniel MAIA, Monsieur Philippe CUBILIER remplacé par Madame Dominique HARDY.

Absents excusés : 5.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Florence GUERRO, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Vincent LOUBERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jérôme CLAVE.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERÉ

Date de convocation et d'affichage : 26 mars 2024



Délibération n°2024-20

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2023 – Budget annexe SIVOM du Born – Collecte ordures ménagères

Le Comité syndical - Collège Collecte réuni sous la présidence de Monsieur Henri-Jean THEBAULT (le Président Éric SOULES étant malade), à l'unanimité :

Après avoir voté par délibération n°2024-14 du Comité syndical du 11 mars 2024, le compte administratif du budget annexe SIVOM du Born – Collecte ordures ménagères relatif à l'exercice 2023,

Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section d'exploitation et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 qui en résulte :

- décide d'affecter le résultat comme suit, compte tenu que celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement (« déficit ») de la section d'investissement :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur de la section d'exploitation de l'année 2022 au 002)	Sans objet
Excédent antérieur reporté en 2022	3 219 170.86 €
Affectation du résultat 2022 en section d'investissement 2023	529.19 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur de la section d'exploitation de l'année 2023 au 002)	3 218 641.67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	291 550.91 €
1^{er} CAS – EXCEDENT AU 31/12/2023	3 510 192.58 €
Affectation obligatoire (1064)	
▪ à l'apurement du « déficit » de la section d'investissement	-
Solde disponible affecté comme suit :	3 510 192.58 €
▪ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en section d'investissement 2024	29 346.98 €
▪ report à nouveau créditeur en section d'exploitation 2024	3 480 845.60 €
2^{ème} CAS – RESULTAT DE L'EXERCICE EN DEFICIT AU 31/12/2023	Sans objet
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur, ligne 002)	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents,

Le 1^{er} Vice-Président,
Henri-Jean THEBAULT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93